AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-9-68 834331

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément N° 1 au Bulletin N° 96 — 16 SEPTEMBRE 1968

AVERTISSEMENTS - ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POIRIER

L'Anthonome du Poirier a pratiquement disparu dans la plus grande majorité des vergers. Toutefois on le rencontre encore dans certaines situations particulières. La lutte contre ce ravageur consiste à détruire les adultes avant la ponte qui est plus ou moins échelonnée.

Dans les quelques vergers où des dégâts ont été constatés au printemps dernier il est conseillé d'appliquer un traitement dans le courant de la semaine. On pourra utiliser un produit à base de D.D.T. (100 g de matière active par hectolitre de bouillie), de LINDANE (12 g de matière active par hectolitre de bouillie), de METHOXICHLORE (100 g de matière active par hectolitre de bouillie). Ce traitement pourra être renouvelé 12 à 15 jours plus tard dans les vergers fortement infestés.

Il est rappelé que l'application des produits à base de D.D.T. et de LINDANE est interdite pendant les 15 jours qui précèdent la récolte. Ce délai est réduit à 7 jours pour le METHOXYCHLORE. Si ce délai ne pouvait pas être respecté dans certains vergers il est nécessaire d'attendre la fin de la récolte pour exécuter le traitement.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Des sorties de taches consécutives à la période pluvieuse de la fin du mois d'Août et du début du mois de Septembre sont à prévoir dans les prochains jours.

La protection doit être poursuivie sur toutes les variétés non encore récoltées, surtout dans les vergers où des taches ont été observées.

INFORMATIONS - CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU

On observe encore une certaine activité des papillons. Il y a lieu d'assurer la continuité de la protection en effectuant un nouveau traitement et en tenant compte des indications données dans notre bulletin du 13 Août.

MILDIOU DE LA TOMATE - SEPTORIOSE DU CELERI

Il y a lieu de continuer la protection des cultures en tenant compte des indications données dans nos précédents bulletins.

P. 1.4.8

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

RESULTATS DU CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU

DE LA VIGNE EN 1968

DEPARTEMENT DE L'INDRE -

50 F : M. DUVOUX Robert Viticulteur - 36 - LA VERNELLE
30 F : M. PAQUIER 66, rue Ernest Pinard - 36 - CHABRIS

DEPARTEMENT DU LOIRET -

50 F : M. MOULET Alain 114, rue du Petit Vomimbert - 45 - ST JEAN-DE-BRAYE
30 F : M. GUEROT Maurice "L'Etang' - 45 - BEAULIEU

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER -

50 F : M. BAILLY Gérald - 41 - SASSAY
30 F : M. BARBEILLON Jean-Claude - 41 - OISLY

DEPARTEMENT DU CHER -

50 F : M. VATAN Jean Viticulteur - 18 - VERDIGNY par SANCERRE
30 F : M. DENIZOT Jean Viticulteur - 18 - VERDIGNY par SANCERRE

DEPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE -

50 F : M. TESSIER André Viticulteur - 37 - LIMERAY
30 F : M. BADILLER Martial CHEILLE - 37 - AZAY-LE-RIDEAU

RESULTATS DU CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU

DE LA POMME-DE-TERRE EN 1968

DEPARTEMENT DU LOIRET -

50 F : M. DEBERNE Guy - 45 - MARDIE
30 F : M. RICOIS Michel 38 Bis, rue Basse Mouillère - 45 - ORLEANS

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER -

50 F : M. PROVOST Martial "Bas-Rivière" - 41 - BLOIS
30 F : M. BRISSET Paul "La Boulas" - 41 - CONTRES

DEPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE -

50 F : M. MADELMONT Pierre "Le Saugé" - 37 - LA RICHE

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS

. . .